

DELIBERATION : 2023-05-02

OBJET : Demande de subventions pour la réalisation de travaux sur le bâtiment La Respelido à Annot

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Éric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir M. CAMILLERI Claude; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. LAUGIER Joël ; M. PESCE André ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent ; M. LANTELME Michel ; SURLE-GIRIEUD Magali

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subventions pour la réalisation de travaux sur le bâtiment
La Respélido à Annot

Par délibération du 13 Novembre 2018, le conseil communautaire a approuvé l'implantation de l'atelier de transformation végétal sur une partie du bâtiment dit de « La Respélido », Rue d'Argenton à Annot. Ce dernier a été mis à disposition par la commune d'Annot à la CCAPV temporairement puis à titre pérenne par PV contradictoire du 20 Février 2019 dans le cadre du transfert de compétence développement économique, confirmé par délibération 2019-02-55 en date du 18 Mars 2019 du Conseil Communautaire de la CCAPV.

L'atelier de transformation végétal occupe environ 200 m² de la partie ouest de cet ensemble de bâtiments depuis septembre 2021. La première tranche des travaux réalisés dans le cadre de l'installation de cet atelier, n'a pas inclus pour des questions budgétaires le traitement des abords, de la façade, ni la réfection de la toiture. Le niveau R+1 a été pour sa part partiellement rénové afin de permettre un accès conforme aux normes sanitaires alimentaires, ainsi que pour accueillir les sanitaires et un petit espace administratif pour l'association gestionnaire.

La Respélido est un bâtiment signal, repéré à l'inventaire de la Région Sud Paca, sous l'intitulé collège Saint Vincent de Paul. Fondé dans les années 1730, le bâtiment d'origine a été plusieurs fois agrandi, jusqu'à sa fermeture consécutive à la construction du collège public en 1960. Les bâtiments servent ensuite de centre de colonies de vacances sous le nom La Respélido puis sont délaissés. L'ensemble, d'environ 2300 m², a été acquis par la municipalité d'Annot en 2003.

Après échange entre la CCAPV, la commune d'Annot et l'association Châtaigne des Grès, une seconde tranche de programme de travaux, inscrite au budget 2023 de la CCAPV, a été affinée puis réévaluée en portant sur :

- des travaux intérieurs sur le local : isolation et aménagement du R+1 avec création d'un point de vente
- des travaux touchant les extérieurs du bâtiment :
 - o Désamiantage, réfection de la toiture et isolation des combles
 - o Ravalement de la façade et reprise des volets
 - o Traitement des abords immédiats

Ce projet de reprise, situé en périmètre Site Patrimonial Remarquable (SPR), a été travaillé en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Il nécessitera une déclaration préalable de travaux mais pas de permis de construire. La maîtrise d'œuvre et la réalisation des documents de consultation des entreprises seront réalisés en interne, un bureau de contrôle et un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé seront néanmoins désignés pour le suivi du chantier.

Le plan de financement prévisionnel global, incluant les demandes de financements auprès de l'Etat au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'activité (FRLA), du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur au titre des chaines du patrimoine et du Département au titre des Villages et Cités de Caractère, s'établit comme suit :

DÉPENSES	Coût HT	Coût TTC	RECETTES	Montant	Taux
Travaux local (75 m²)	74 020	88 824	Région (façades & toiture)	59 200	24,56%
Travaux bâtiment (206 m²)	166 974	200 369	VCC (façades & toiture)	25 000	10,37%
			FRLA	40 136	16,65%
			Total	124 336	51,59%
				Montant HT	Montant TTC (hors FCTVA)
			AUTOFINANCEMENT	116 658	164 857
TOTAL	240 994	289 192	TOTAL	240 994	289 192

Ce projet a été présenté en commission marchés publics et travaux réunie le 30 novembre dernier, où il a reçu un avis favorable unanime.

Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-lès-Sausses, ayant quitté la salle n'a participé ni au débat ni au vote.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une subvention de 59 200 € au titre des chaines du patrimoine.
- **DE SOLLICITER** auprès du Département des Alpes de Haute Provence une subvention de 25 000 € au titre des Villages et Cités de Caractère.
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention de 40 136 € au titre du Fond de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA).
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 12 décembre 2023
 Le Président,